

En Bref

SAINT-
-DIDIER
AU-MONT-
D'OR

#401 - AVRIL 2021 - VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

P.07 DOSSIER

Bien vivre avec ses voisins



P.4 INFO MAIRIE
Ma ville me répond

P.6 VIE ASSOCIATIVE
Le marché aux fleurs



Le trait d'union
entre ville et campagne



1



4



2



5



3



6

En images

Avec l'arrivée des beaux jours, voici quelques-unes de vos plus belles photos de la commune. Merci à tous les Désidériens d'avoir partagé leurs images.

- 1 Notre-Dame de St Didier – Nicolas Dubois
- 2 Balade Chemin de la Herse – Alex Persicope
- 3 Vue de Saint-Didier – Jean-Claude Moreau
- 4 Lever de soleil – Bertrand Honegger
- 5 Vue depuis l'Avenue Ampère – Sylvie Fougère
- 6 Coucher de soleil au Vallon d'or
Corinne Rivollat

Le chiffre du mois



6 723

Plantes et bulbes plantés
pour le printemps 2021

Les permanences

- **Emploi** : sur RDV
- **Avocate conseil** : samedi 17 avril
- **Assistante sociale** : les mardis de 8h30 à 12h
et les mercredis de 13h30 à 17h30

Accessibles sur RDV à l'accueil de la mairie – 04 78 35 85 25

Édito



9 mois que notre équipe municipale est en place. Très impliquée, elle travaille sur les projets de notre mandat et s'attache à respecter nos engagements.

C'est aussi un travail collectif qui nous guide dans nos réalisations, avec vous référents de quartiers, membres des commissions, associations, bénévoles, commerçants, désidériens

Quelles sont les actions engagées d'ici l'été ?

Les études de faisabilité sur le skate Park et les tennis sont en cours, les appels d'offres pour le futur parking sont lancés, les différents scénarios de la maison des Carriers sont en réflexion. Notre charte d'urbanisme et de qualité de notre cadre de vie sera bientôt terminée.

Notre plan de circulation et de modes doux sera présenté à la Métropole en avril et la gendarmerie travaille avec nous sur l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection.

Nous publierons en septembre prochain notre plan de mandat et espérons vous le présenter en réunion publique car nous avons hâte de vous retrouver.

C'est vrai que nous vivons une crise sanitaire inédite et difficile.

Cette pandémie et les contraintes qu'elle impose, nous affecte tous. Toutes les mesures sanitaires mises en oeuvre, le respect des gestes barrières, le plan de dépistage et de vaccination nous donnent l'espoir de retrouver une vie normale, de reprendre notre programme d'événements associatifs et culturels, de retrouver du lien social, de se rencontrer et d'échanger ensemble.

Ensemble nous sommes plus forts !

Marie-Hélène MATTHIEU,
Maire



En Bref - Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Hôtel de Ville -34, avenue de la République - BP59
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Tél. : 04 78 35 85 25
www.mairie-saintdidieraumont.com



- Directrice de publication : Marie-Hélène Mathieu, Maire
- Rédacteur en chef : Jacques Verzier, Adjoint à la communication
- Rédaction : Carole Commare, Responsable de la communication
- Crédit photo : Alain Daltier
- Chartre et Mise en page : Pagina communication
- Impression : Imprimerie Courand & Associés - Tirage : 3 200 exemplaires Imprimé sur un papier respectant les règles de la gestion forestière durable.

UNE NOUVELLE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE SOCIAL

Gihane Dupont

Écouter, accompagner, informer... Les missions du service social sont multiples et essentielles pour les habitants de la commune de Saint Didier.

Après avoir passé deux semaines avec Brigitte Baum, Gihane Dupont la remplace au service social depuis le 5 mars. « *Je suis ravie d'être au service des Désidériens. J'ai eu la chance d'être formée par un pilier du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et j'essaierai de vous proposer la même qualité de service.* » Après des études d'assistante de gestion PME-PMI, Gihane Dupont



exerce la fonction d'assistante administrative dans plusieurs entreprises de 2003 à 2011. Particulièrement attirée par le partage et l'assistance, cette Montbéliardaise d'origine effectue beaucoup de bénévolat et passe le concours d'aide-soignante, métier qu'elle exerce pendant 6 ans. Par choix personnel, elle décide de retourner dans l'administratif au quartier général Frère à Lyon où elle a

travaillé les deux dernières années. Avec son parcours professionnel atypique, Gihane Dupont a voulu mettre en pratique ses connaissances, d'une part dans l'administratif et de l'autre dans le domaine médico-social. Compétences qui conviennent parfaitement à ce poste polyvalent, qui lui permet d'accompagner et d'écouter ceux qui en ont besoin et surtout d'être au cœur de l'action sociale.

MA VILLE ME RÉPOND

J'ai des cocons de chenilles processionnaires dans mes arbres, que faire ?

La chenille processionnaire est la larve d'un papillon. La femelle papillon recherche en priorité les pins et autres résineux, pour y pondre ses œufs. Pendant l'automne, les larves se construisent un abri de soie, sous forme de cocons. Au printemps, la colonie quitte l'abri en descendant le long des troncs et se dirige vers le sol. C'est pendant cette période que chacun doit faire attention à cette chenille. Ces insectes sont susceptibles de libérer des soies urticantes et dangereuses pour l'être humain ainsi que pour les animaux.

LES BONS RÉFLEXES :

- En cas d'observation de cocons dans les pins : vous devez informer la commune. Les propriétaires des terrains concernés doivent effectuer un échenillage et prévoir des traitements préventifs à l'automne.

- En cas d'observation de procession : ne pas y toucher et baliser le terrain. Si la procession est sur le domaine public, vous devez la signaler à la mairie.

Il est essentiel de ne pas chercher à tuer les chenilles (par exemple en les écrasant), ce qui libère les soies pathogènes, mais de baliser leur procession en les laissant s'enterrer.

- En cas de contact avec la peau : laver abondamment la zone avec de l'eau froide et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau claire et consulter un ophtalmologue.
- En cas d'inhalation : contacter un médecin.



ÉLECTIONS RÉGIONALES

Inscription et procuration

Les élections régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Pour pouvoir voter, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Si ce n'est pas déjà le cas, vous devez vous inscrire en mairie avant le 7 mai.

Une procédure dématérialisée pour les procurations a été mise en place. L'électeur saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect.

RDV à partir du 6 avril sur www.maprocuration.gouv.fr.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) Recherche des bénévoles

Le CCAS propose un service d'accompagnement vers les centres de vaccination. Il s'agit de véhiculer les seniors vulnérables vers le centre de vaccination où ils ont préalablement pris rendez-vous. Le transport est assuré par un bénévole du CCAS mobilisé dans le cadre de ce projet.

Il s'adresse aux personnes prioritaires, âgées de plus de 65 ans, inscrites auprès du CCAS dans le cadre de la prévention face à des événements exceptionnels, tels que canicule, crise sanitaire... Si vous n'êtes pas inscrit et que vous souhaitez bénéficier de ce service, vous pouvez contacter le service du CCAS.

Nous avons conscience que la prise de rendez-vous reste, à ce jour, une étape complexe et nous espérons que la situation s'améliorera dans les prochaines semaines.

Néanmoins, certains médecins généralistes peuvent administrer les doses de vaccin déployées par l'Agence Régionale de Santé, selon certains critères. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre médecin. Les pharmacies peuvent également administrer le vaccin. Cette campagne vise les personnes entre 50 et 74 ans souffrant de comorbidités et toute personne de plus de 75 ans.

Afin de pouvoir assurer les trajets vers les centres de vaccination, le CCAS a besoin de bénévoles souhaitant s'investir dans la vie de notre village en donnant de son temps pour conduire ce véhicule. La seule obligation est d'avoir son permis de conduire.

D'avance nous vous remercions pour votre volontariat.

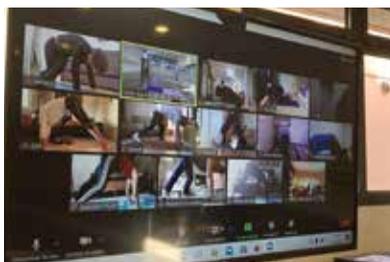
PLUS D'INFOS :
CCAS - 04 78 35 02 82

ASSOCIATION



AGYD

Zoom sur les cours en visio



Gym, Pilâtes, Étirements, Bien-être et Posture, Yoga, l'AGYD propose chaque semaine 21 cours en visio. Depuis fin octobre, 8 professeurs ont animé près de 350 cours et comptabilisé plus de 3400 connexions. Michèle : « Je pratique le yoga avec Véronique depuis son arrivée à l'AGYD. Évidemment j'ai hâte de la retrouver en salle avec les autres participants. Cependant j'ai

grand plaisir à recevoir Véronique dans mon salon tous les lundis. J'apprécie ces RDV hebdomadaires qui me font beaucoup de bien, tant physiquement que moralement. »
Christiane : « Le cours Bien-être et Posture de mardi à 11h30 avec Lucas est à découvrir. Vous ne regretterez pas... Étirements, équilibres, renforcements musculaires... pour se faire du bien... Contact : 06 34 72 87 89 »

Les inscriptions restent ouvertes, et l'AGYD pratique exceptionnellement des tarifs au mois pour ceux qui souhaitent nous rejoindre maintenant.

PLUS D'INFOS : Véronique ROUBI
06 60 03 52 04 - contact@agyd.fr
<http://www.agyd.fr>

ÉVÈNEMENT



COURIR POUR ELLES

En mai, laissez-vous guider !

La municipalité de St Didier se mobilise aux côtés de l'association Courir POUR ELLES dans sa lutte contre les cancers féminins et communique sur leur événement de mai 2021 !

Dans le cadre de sa mission de soutien aux femmes en soin, Courir POUR ELLES reste engagée plus que jamais aux côtés des structures hospitalières pour lesquelles elle finance des séances d'Activité Physique Adaptée. Depuis 2015, ce sont plus de 1,7 million d'euros qui ont ainsi été dédiés aux actions de soutien et de prévention.

Pour sa 12^e édition, l'association innove en proposant, dans le respect des normes sanitaires, un format inédit : chaque participant pourra prendre le départ pour un parcours audioguidé de 5 ou 10 km, en marchant ou en courant et aura le choix de la date et



l'heure, entre le 1^{er} et le 30 mai. Autre bonne nouvelle : la course-marche est ouverte à tous, alors messieurs, Courir POUR ELLES compte aussi sur vous !

Tendre la main à une femme en soin pour un cancer, est une très bonne raison de s'inscrire et de prendre un dossard. En mai, laissez-vous guider !

INSCRIPTIONS :
www.courirpourelles.com

ÉVÉNEMENT



LIRE ET FAIRE LIRE

Garder le lien avec les bénévoles

Lire et Faire Lire ne manque pas d'idées pour mobiliser ses bénévoles durant cette période de pandémie. Garder le lien, certes, mais aussi être prêts pour la reprise. Les formations proposées chaque année ne pouvant être dispensées, LFL s'est lancé dans la création de tutoriels que les adhérents peuvent trouver sur la chaîne YouTube de l'association.

LFL c'est aussi des moments de partage, comme les goûters littéraires mensuels où des bénévoles parlent de leurs livres coups de cœur en littérature jeunesse. C'est donc en visioconférence que ceux-ci se tiennent désormais. Tout comme le café « Trucs et Astuces » proposé en janvier, pour échanger sur les rituels au début d'une séance de lectures.

En février, lancement d'ateliers pour la création, par les bénévoles volontaires, de kamishibai, ces petits théâtres japonais si appréciés par les enfants. D'autres initiatives et surprises sont prévues.

i PLUS D'INFOS :
<https://lireetfairelire69.wordpress.com/>
Facebook : Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de LYON
Blog : <https://lflrhone.blogspot.com/>



ÉVÉNEMENT



MARCHÉ AU FLEURS

Pour la fête du travail



Après une année 2020 sans Marché aux Fleurs pour cause de crise sanitaire, toute l'équipe organisatrice des parents d'élèves bénévoles de l'école collège Fromente Saint-François est mobilisée pour vous retrouver le 1^{er} mai 2021 ! À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne sommes cependant pas en mesure de garantir la tenue de notre manifestation. Nous ne savons de plus pas sous quel

format et dans quel cadre sanitaire nous pourrions éventuellement l'organiser. Nous vous transmettrons ces informations dès que connues via notre site internet que nous mettrons régulièrement à jour jusqu'au 1^{er} mai : www.mafsaiddidier.fr

Dans l'espoir de pouvoir vous offrir une journée festive et de pure détente le 1^{er} mai prochain.

ACTIVITÉ



STAGES VACANCES SCOLAIRES

Les Monts d'Or Artistes vous proposent des stages d'arts plastiques enfants et adolescents pendant les vacances d'avril. Au programme : explorer et créer à partir de techniques ludiques et variées avec des supports différents. Dessin, illustration, peinture bombe et acrylique, aquarelle, gravure sur tétrapack, transfert photo, sculpture sur terre et poterie. Chacun pourra s'exprimer à son rythme dans un cadre convivial où le plaisir créatif est privilégié. Un petit clin d'œil sur les grands peintres contemporains pour s'inspirer et développer son imagination sous le regard « animé » de Sylvia. Du lundi 12 au 16 avril et du 19 au 23 avril, de 9h à 12h et ou de 14h à 17h. En journée : de 9h à 17h (avec pique-nique à emporter). Le matériel est fourni.

i PLUS D'INFOS :
Sylvia DI. CIOCCIO - 06 20 32 83 54
lesmontsdorartistes@gmail.com
www.lesmontsdorartistes.fr

La Cabane à Couleur vous propose des stages les 12, 13 et 14 avril de 10h à 16h30 : jeu de peindre, collage et jardin, en collaboration avec l'association Ô Jardins d'Or. Attention, les places sont limitées à 10 enfants. Que fait Chantal pendant les séances ? Elle sert les joueurs pour que l'expression advienne. Elle est là avec bienveillance et disponibilité. Attentive et à l'écoute, elle est garante de la non-compétition. Quand le jeu commence, il n'y a pas de thème ou de proposition. La table palette aux 19 couleurs invite simplement à se saisir d'une couleur qui entraînera une autre, puis une forme et enfin une peinture. Les joueurs grands et petits sont tous à leur peinture, paisibles et ressourcés. La Cabane à Couleur va reprendre dès que possible les dimanches en famille, seul ou entre amis avec un effectif de 6.

i PLUS D'INFOS :
Chantal FÉTIVEAU - 06 23 81 46 71
www.lacabaneacouleur.com



BIEN VIVRE AVEC SES VOISINS

Un bon réseau est une aide
dans les périodes difficiles

►► Selon une étude allemande menée en 2008, en passant régulièrement de bons moments conviviaux avec ses voisins, on est plus aimable, plus souriant et on respire la joie de vivre. Cette recherche démontre le rôle crucial de la cohésion sociale au sein de l'entourage immédiat dans la santé psychique et morale. Un remède de bien-être naturel, contre les idées noires !

Saint-Didier, c'est 2615 foyers répartis sur 44 % de la commune. Mais partager son territoire est un art à pratiquer au quotidien. Il est plus facile de venir en aide aux personnes que l'on connaît, il est donc rare que l'on connaisse les problèmes de nos voisins. Pourtant, tisser un lien permet de s'entraider en cas de maladie ou d'urgence. Par exemple, aller à la pharmacie ou faire les courses pour un voisin qui n'en n'est pas capable...

Pour avoir un voisinage respectueux et serein, il existe quelques règles de bon voisinage de savoir-vivre et de citoyenneté qui s'appliquent à tous, que l'on habite une maison ou un appartement. C'est pourquoi les respecter au quotidien garantit votre tranquillité et votre cadre de vie : tailler et élaguer vos haies et arbres régulièrement, entretenir le trottoir qui longe votre logement, limiter les bruits etc. Récapitulons les règles pour vivre en harmonie avec ses voisins.

En chiffres



2 615

Foyers sur l'ensemble
de la commune



0 €

Le coût d'un conciliateur
de justice



2

Nouveaux guides
disponibles en mairie :
questions pratiques
et urbanisme

PROBLÈMES DE VOISINAGE Préférez l'accord à l'amiable



►► **Nuisances sonores, travaux, fêtes ou encore mauvais usages des parties communes, certains de ces évènements peuvent engendrer de réels conflits. Avant d'impliquer la justice, il existe des alternatives.**

Si malgré tous vos efforts de tolérance et une très grande patience, la situation ne s'arrange pas, il faut tout d'abord tenter de régler le litige vous-même. Un petit mot dans la boîte aux lettres peut être une première solution. Plutôt que de passer à l'improviste chez votre voisin, écrivez-lui brièvement le problème et invitez-le à prendre rendez-vous pour discuter du problème tranquillement. Pour que ce soit plus officiel, vous pouvez aussi lui adresser un courrier recommandé. Quand la situation n'évolue pas ou qu'elle empire, faire appel à un service de médiation spécialisé peut être une option. Si vous vivez dans un immeuble géré en copropriété, vous pouvez contacter le syndic ou si le voisin bruyant est locataire, contacter son propriétaire. Vous avez également la possibilité de vous renseigner auprès d'un conciliateur pour mettre fin au désaccord. Après

étude du dossier, celui-ci pourra se rendre sur place ou convoquer les personnes visées. Vous retrouvez un conciliateur tous les premiers lundis du mois, sur rendez-vous à la mairie d'Écully - 04 72 18 10 00. Dans le cas où la médiation échoue, faites constater l'infraction en contactant la gendarmerie ou la police municipale. Vous pouvez joindre nos agents pendant leurs horaires d'ouverture (lun./mar./jeu./ven de 7h45 à 12h et de 14h30 à 18h et mer. de 7h30 à 17h15) au 06 07 27 14 32. Vous trouverez la gendarmerie la plus proche à Limonest - 04 78 35 80 77. En dernier recours, il vous reste à faire appel à la justice. Ce n'est pas un domaine de compétence de la commune, vous devrez vous adresser à un tribunal judiciaire ou de proximité que vous trouverez à Lyon. À noter qu'avant de contacter un tribunal vous devez obligatoirement avoir fait appel à un conciliateur en premier lieu.

Petits chantiers et gros travaux

Limitez les bruits sonores

De manière générale, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé, dans un lieu public ou privé. À noter qu'entre 22h et 7h, les nuisances sonores sont considérées comme du tapage nocturne. Celui-ci est désormais sanctionné d'une amende forfaitaire de 68 €, à payer sous 45 jours, puis 180 € au-delà. Les bruits sont donc à limiter au maximum pour le bien-être de tous. En cas d'évènement particulier pensez à prévenir vos voisins.

Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi.

À Saint-Didier, les particuliers peuvent effectuer leurs travaux :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les chantiers de travaux publics et privés ne sont pas soumis aux mêmes horaires que les particuliers. Les horaires sont :

- du lundi au vendredi de 7h à 20h ;
- le samedi de 8h à 19h.

Si le bruit est excessif, vous pouvez contacter la gendarmerie.

Nouveau : pour répondre à tous vos questionnements, un guide questions pratiques et un guide urbanisme sont disponibles en mairie, ainsi qu'en version numérique - www.mairie-saintdidieraumontdor.fr

ARBRES ET VOISINAGE

Quelles sont les règles ?

►► Tailles, plantations, distances, élagage des arbres...
Sauf règle particulière, la réglementation en vigueur est celle du Code civil.

La plantation des arbres, arbustes et haies, est libre sur votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

On mesure la distance à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus

haut de l'arbre.

Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents).

La végétation doit également être entretenue. L'élagage doit être annuel et régulier, il en va de même pour le ramassage des feuilles. Votre végétation ne doit pas gêner vos voisins ou dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues...). Entre voisins, la taille des haies est obligatoire. Attention, vous ne pouvez pas tailler la haie de votre voisin sans son autorisation. À noter que le brûlage des déchets verts est interdit.

Si vous avez un désaccord avec votre voisin, nous recommandons, comme pour le bruit, de régler votre litige dans un premier temps à l'amiable avant d'avoir recours à la justice.



SAINT DIDIER AUTREMENT

Désidériennes, désidériens, AGISSEZ contre le conséquent parking de deux niveaux qui prendra bientôt place sur le terrain « des Sœurs St Charles » !

Alors que le nouveau Pacte Métropolitain relève l'indispensable nécessité de désimpermeabiliser les sols, notre mairie poursuit son projet de parking bétonné, irréversible, dont le bien-fondé ne repose sur aucune étude, et qui ne pourra pas résoudre les problématiques de circulation que nous rencontrons déjà, notamment la desserte des écoles.

Au lieu de rechercher des solutions pour désengorger ce secteur et laisser la part belle aux mobilités douces, l'équipe majoritaire vient rajouter des voitures aux voitures, au milieu des poussettes, élèves et piétons divers, et ce pour une somme qui ne cesse d'augmenter (2,1 M€ à ce jour), écrasant le budget initial avant même le premier coup de pioche.

Nous étions favorables à la réalisation d'un petit parking réversible, infiltrant et peu coûteux sur cet espace, mais seulement après validation par une étude globale de fonctionnement urbain de sa réelle utilité.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas plutôt réfléchir à la création d'un niveau souterrain pour le parking de la place Pradel ?

Anticipez les conséquences néfastes de cette verrue dans notre paysage en termes de déplacements/environnement/sécurité, et réclamez le référendum qui vient de nous être refusé !

Vos élus Saint-Didier Autrement

Laure Velay, Marc Gaglione, Valérie Guilmant, Gilles Dumont, Isabelle Delorme

SAINT DIDIER OUVERTE ET SOLIDAIRE

La Maison des Monts d'Or, une nouvelle résidence - 7 logements sociaux et 1 jardin partagé - pour accueillir de nouveaux habitants en 2021. Ce seront des logements pour des familles, pour des habitants en voie d'insertion ou dans le cadre d'un accompagnement dans un projet professionnel.

Un projet confié à HABITAT ET HUMANISME par la MÉTROPOLE DE LYON.

Mais pourquoi un tel projet n'a-t-il pas été conduit directement par la commune ?

Le constat de carence de logements sociaux sur la commune et l'inaction de la municipalité ont conduit la MÉTROPOLE DE LYON à activer son droit de préemption urbain puis à faire appel à HABITAT ET HUMANISME pour la rénovation et l'aménagement.

C'est ainsi que cette réalisation a pu voir le jour. Il est donc tout à fait possible d'offrir des logements sociaux malgré le prix élevé du foncier et la morphologie de la commune, sempiternelles excuses entendues depuis tant d'années pour tenter de justifier la carence !

Mais, de telles réalisations ne suffiront pas à respecter l'obligation pour la commune de 269 nouveaux logements sociaux avant 2023. Il est donc urgent d'agir et de saisir toutes les opportunités, sans attendre l'intervention de la MÉTROPOLE DE LYON.

Ludovic Balmeffrezol
pour OUVERTE & SOLIDAIRE

ENSEMBLE POUR SAINT-DIDIER

Nous nous sommes attachés, depuis le début de notre mandat, à respecter notre vision de ENSEMBLE POUR SAINT DIDIER, à vous écouter, vous rassurer et répondre à vos questions.

Nous sommes donc fidèles à nos engagements dans la concrétisation de notre programme pour lequel vous nous avez fait confiance en nous élisant en juin dernier.

Nous vous confirmons que notre commune est en excellente santé financière et que nous restons très vigilants sur ce point.

Notre commune maîtrise ses dépenses, ses financements et sa politique de logements sociaux en collaboration très étroite avec les services de la Métropole et des bailleurs sociaux. Le dernier rendez-vous avec la Préfecture a confirmé que St Didier n'était pas sous tutelle. Nous demandons que cesse ces affirmations honteuses et mensongères de certains qui nuisent à l'image de notre commune.

Nous sommes aussi fortement sollicités par les promoteurs immobiliers s'intéressant de près aux zones URM. Nous sommes organisés et structurés en conséquence. Nous avons renforcé notre équipe « urbanisme » et créé une commission de désidériens et de professionnels qui travaillent sur la charte « urbanisme et qualité du cadre de vie ». Nous nous sommes engagés à maîtriser l'urbanisation, notre développement démographique et maintenir un environnement de qualité et agréable à vivre.

Enfin le parking sur le terrain des soeurs est indispensable pour désengorger et sécuriser les entrées et sorties des écoles, offrir du stationnement aux utilisateurs des salles associatives et pour les événements culturels du CLB.

Vivement demain tous ENSEMBLE !

Marie-Hélène MATHIEU et toute l'équipe de ENSEMBLE POUR SAINT DIDIER.

Nouveaux à St Didier

Centre Pilates Monts d'Or

En parallèle des cours de Pilates dispensés par Joelle Berjon, la salle équipée est disponible à la location tous les après-midis et samedis matin. Idéal pour les professions libérales axées sport, santé et bien-être. Joelle Berjon - 0610692320

www.centre-pilates-montdor.com/espace-therapeutique

Infirmiers libéraux

Bénédicte COULIN et Thomas FAVIN
À domicile ou en cabinet, 67 avenue de la République
Demandes de prise en charge par téléphone ou mail
04 78 35 12 23 – 06 49 01 45 68
idel.b.coulin@gmail.com - tfavin.idel@gmail.com

Le champ des possibles

Fleuriste - Changement de propriétaire
48 Avenue de la République
09 81 21 94 24 – 06 81 44 65 14

Avis de décès

Monsieur Maurice Dresler - 27/05/1932 - 11/03/2021

FÊTE DU SPORT *

Samedi 12 juin de 13h30 à 18h30

Que vous soyez sportif(ve), amateur(e) ou chevronné(e), la Fête du sport est le rendez-vous à ne pas manquer. Un moment convivial en famille, entre amis, quel que soit votre âge ! Alors enfilez votre short, chaussez vos tennis et retrouvez les bénévoles de la commission sport et les associations de la commune pour un après-midi 100% sport et bonne humeur ! 18 activités sportives et ludiques vous permettront de découvrir des activités. Et cette année, crise sanitaire oblige, nous adaptons les programmes pour un maximum de sécurité. Après les confinements et couvre-feu, la Fête du sport, c'est LE remède à la morosité ambiante !



Retrouvez sur le site internet de la mairie le bulletin d'inscription qui sera également mis dans le cartable des enfants des écoles publiques.

i INSCRIPTIONS :

Carole Commare – 06 20 14 62 88
ccommare@stdidier.com
www.mairie-saintdidieraumontdor.fr

*événement sous réserve d'annulation



Bibliothèque

Série Adulte
OVNI(S)

De Clémence Dargent et Martin Douaire
Saison 1, 2 DVD – 2020

1978. Didier Mathure, brillant ingénieur spatial, voit son rêve partir en fumée lorsque sa fusée explose au décollage. Alors qu'il pensait avoir touché le fond, il est muté à la tête d'un bureau d'enquête spécialisé dans les ovnis géré par une équipe qui donne effectivement l'impression de vivre sur une autre planète. Sa mission : trouver des explications scientifiques aux apparitions de soucoupes volantes qui défraient la chronique. Un véritable enfer pour ce cartésien invétéré qui n'a plus qu'une idée en tête : se tirer de là au plus vite. Mais un événement extraordinaire va bouleverser ses certitudes et lui ouvrir les portes d'un monde où plus rien n'est impossible.

Mois de la BD

ATELIER CRÉATIF POCHETTE EN BD*

Sam. 17 avril – 10h

Avec les ateliers Rachel Berri

Au lieu de jeter nos BD abîmées, nous avons décidé de les réutiliser autrement. Grâce à ces planches, viens te fabriquer une pochette originale pour emmener tes clés, ta carte de bus, ta carte de bibliothèque partout !

Sur inscription
à partir de 6 ans

*Sous réserve d'annulation

Agenda

Avril

Merc. 7/04*

15h30 – Maison Meunier

Les rdv du mercredi

Jeux pour tout âge

20h – Centre Laurent Bonnevey

Conseil municipal

Retransmis en direct sur Facebook

Sam. 17/04*

10h – Maison Meunier

Les rdv de la bibliothèque

Atelier créatif pochette en BD

Dim. 25/04*

14h – Giverdy

Chasse aux oeufs - Grandir

1200 oeufs cachés - 10 lots à gagner

Manifestation organisée dans le cadre du protocole sanitaire appliqué aux écoles

Vacances de printemps

Du 10 au 25 avril

Mai

Sam. 1/05*

Parc de Fromente

Marché aux Fleurs

Ven. 7/05

Journée « Tous à l'école sans voiture »

Réservez vos dates !

Sam. 12/06*

13h30 - Centre village

Fête du sport

21h – Centre Laurent Bonnevey

Spectacle de magie

Dream Illusion

Jeu. 17 > Sam. 19/06*

20h30 - Espace Laurent Bonnevey

Nuits de Saint Didier

*Animations susceptibles d'être annulées en fonction des conditions sanitaires

ALPHA CGP



CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE AU CŒUR DES MONTS D'OR

UNE GESTION SUBTILE, TRANSPARENTE ET PERFORMANTE

CONFIEZ VOS PLACEMENTS À DES EXPERTS DÉDIÉS
OPTIMISEZ VOS IMPÔTS ET VOS TRANSMISSIONS
PLACEMENTS POUR LES PARTICULIERS, PRÉPARATION POUR
LA RETRAITE
PLACEMENTS POUR LES CHEFS D'ENTREPRISES
ET LEURS HOLDINGS / SCI

POUR NOUS CONTACTER :
FRANCKCERISOLA@ALPHACGP.FR

04 72 19 19 40

WWW.ALPHACGP.FR